



L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Situation de la filière

Après avoir été à l'arrêt total pendant deux semaines à partir du 17 mars, la filière Construction en France subit **un très fort ralentissement de son activité** au cours de ce premier semestre. Depuis deux à trois semaines, les entreprises retrouvent peu à peu la chemin des chantiers dans un contexte très complexe et fortement dégradé. Le redémarrage en cours s'appuie sur **les préconisations sanitaires du guide de l'OPPBBTP** publié le 2 avril et visant à garantir la sécurité et la santé des salariés sur les chantiers.

La reprise est progressive, le temps pour les entreprises d'appliquer les consignes et de s'approvisionner en matériaux et matériels de protection. Les relations avec les maîtres d'ouvrage publics et privés vont constituer un point de vigilance avec la question de surcoûts liés aux mesures prises sur les chantiers et les retards inévitables.

Des enquêtes ont été réalisées auprès des entreprises par les organisations professionnelles (FFB, CAPEB, FRTP) et donnent des éléments d'appréciation de la situation pour les entreprises ligériennes.

Bâtiment



79 %
des entreprises
ligériennes ont
repris

(FFB Pays de la Loire)

- Au cours des deux dernières semaines du mois d'avril, la situation a nettement évolué. Selon l'enquête menée entre le 22 et le 27 avril par la FFB des Pays de la Loire, **79 % des entreprises ligériennes ayant répondu ont indiqué avoir repris leur activité de façon le plus souvent partielle**. Le niveau moyen d'activité est de l'ordre de 50 % avec des disparités importantes, certaines entreprises étant à 10 % ou 20 % et d'autres à près de 80 %. Pour cette reprise, les entreprises s'appuient sur **75 % à 80 % de leur personnel**.
- Les demandes d'activité partielle sont réglées pour 56 % des répondants, en cours de traitement pour 37 % et non abouties pour 7 % des entreprises.
- **Des difficultés d'approvisionnement** sont rencontrées par 75% des entreprises. Parmi les obstacles à mentionner, 30 % des entreprises ayant repris le travail déclarent manquer de masques pour leurs salariés. Les relations avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la coordination de sécurité sont perçues de façon positive par les entreprises.
- Les deux-tiers des entreprises anticipent **des difficultés de trésorerie** à moyen ou long terme et la moitié des entreprises déclarent avoir sollicité un soutien financier auprès du secteur bancaire.
- Une nouvelle enquête a été réalisée par le réseau des CERC entre le 5 et 6 mai sur le suivi de la reprise des chantiers. La synthèse est jointe à la newsletter et les principaux résultats sont consultables dans l'animation infogram.
- Selon les dernières informations diffusées par l'observatoire OLOMA le 5 mai, **la commercialisation des logements neufs** est en forte baisse au premier trimestre 2020 avec **des mises en vente en recul de 42 %** par rapport au premier trimestre 2019, avec des secteurs géographiques fortement impactés comme Nantes Métropole, l'agglomération de Saint-Nazaire ou Angers Loire Métropole.
- Sur un an, entre avril 2019 et mars 2020, la baisse est de 8 %, avec 5 233 mises en vente sur les Pays de la Loire.

- 42 %
recul des mises en
vente au T1 2020

(Oloma)

Travaux Publics



83 %
des entreprises
ligériennes ont
repris

(FNTP, France)

- Le mois d'avril a été en grande partie consacré pour les entreprises à la préparation des conditions du redémarrage qui s'est peu à peu concrétisé au fil de semaines.
- Au 30 avril (enquête France entière), **83 % des entreprises ont repris l'activité**. Leur niveau d'activité global s'élèverait à 41 % en moyenne.
- Fin avril, 17 % des entreprises demeurent à l'arrêt contre 70 % le 10 avril. 81 % des entreprises arrêtées envisagent une reprise de leur activité d'ici la fin du mois de mai (35 % avant le 11 mai).
- Le **chiffre d'affaires du mois d'avril 2020** représenterait 17 % de celui réalisé en avril 2019.
- La reprise de l'activité ne pourra être que progressive : les entreprises anticipent un niveau de chiffre d'affaires de 58 % à fin mai, de 76% à fin juin et de 87% à fin juillet par rapport à la "normale". Le rattrapage de la perte d'activité d'ici la fin de l'année semble encore impossible pour 81 % des entreprises.
- Le **manque d'approvisionnement en EPI** est un problème de moins en moins important mais reste le frein majeur à la reprise pour les entreprises (très important pour 30 % des entreprises et important pour 34 % des entreprises). Les difficultés avec les donneurs d'ordre restent importantes ou très importantes pour environ 50 % des répondants. Le manque d'approvisionnement en matériaux et l'indisponibilité du personnel sont moins importants.
- La **faiblesse du nombre d'appels d'offres** est la plus grande difficulté pointée par les entreprises : 70 % des entreprises la jugent comme importante ou très importante (61 % au 10 avril). Viennent ensuite les sujets de la baisse de la productivité et de la hausse des coûts de production. Les délais de paiement et les difficultés de trésorerie sont encore ressentis comme peu ou pas importants pour environ 30 % des entreprises.

Situation de la filière (suite)

70%
des centrales
à béton ouvertes
(SNBPE, Pays de la Loire)

Industrie des matériaux

- Les constats pouvant être faits fin avril témoignent du mouvement de retour de l'activité en cours avec notamment selon le SNBPE, **la bonne reprise de l'activité des centrales à béton** : une enquête réalisée auprès des artisans dans le gros-œuvre fait état d'une reprise autour de 70%. Pour certains sites, l'activité est de nouveau à 100%.
- Concernant les carriers, le niveau de l'activité reste encore modeste. L'UNICEM fait état d'un niveau d'activité toujours en mode dégradé estimé de 30% à 40% des capacités de production ; la tendance traduit un léger mieux puisqu'il y a deux semaines ce niveau était de l'ordre de 15% à 20%.



54 %
des sites
ouverts
(Pays de la Loire)

Installations de gestion des déchets

- Afin de faciliter la gestion des déchets par les professionnels, la FFB, la CAPEB et la CERC des Pays de la Loire ont réalisé **un recensement des déchèteries ouvertes aux professionnels** pendant cette période. Celui-ci est actualisé quotidiennement et liste les modalités d'accueil et les renseignements nécessaires. A la date du 5 mai 2020, **54% des sites interrogés sont ouverts**. Parmi les sites ouverts, **86% fonctionnent avec des dispositions particulières** (horaires adaptés, ouverture sur RDV, nature des matériaux acceptés).



Trajectoires de l'emploi

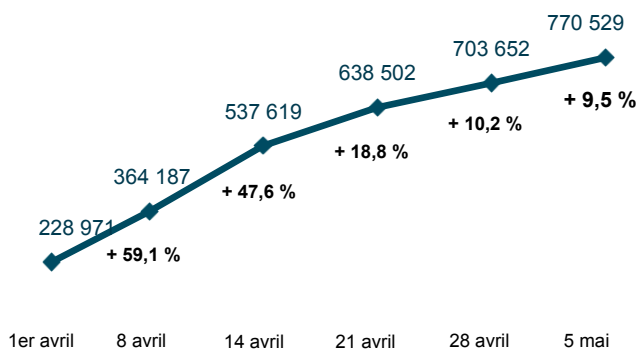
88 600
salariés en
activité partielle
(demande)
(Pays de la Loire)

- Durant le confinement, l'Etat a appelé les entreprises à ne pas avoir recours aux licenciements dont le coût social et économique pourrait être considérable. Le chômage partiel pour les secteurs obligés de cesser leur activité pour tout ou partie est le dispositif privilégié par l'État depuis le début du confinement. Le dispositif est monté en puissance dès les premiers jours fin mars et n'a cessé de se développer au cours du mois d'avril.
- Au 5 mai, **12,1 millions de salariés**, tous secteurs d'activités confondus, étaient concernés au niveau national pour 998 000 entreprises représentant 1 183 000 établissements. **Le secteur de la Construction représente 13,7 % des demandes en France entière**. Le nombre de salariés de la Construction concernés par une activité partielle est de 1 386 200 personnes au niveau national.
- Dans les Pays de la Loire**, selon les derniers chiffres disponibles, 770 500 salariés tous secteurs confondus sont enregistrés en vue d'une demande d'activité partielle le 5 mai. Selon les derniers chiffres de la DIRECCTE des Pays de la Loire, le secteur de la Construction représente environ 11,5 % du total des demandes, soit une estimation de **88 600 salariés du BTP en demande d'activité partielle en Pays de la Loire**.



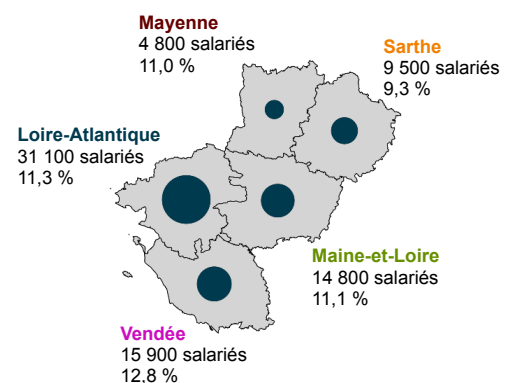
Nombre total de salariés pour lesquels une demande d'activité partielle a été enregistrée dans les Pays de la Loire

Source : DARES



Nombre de salariés de la Construction pour lesquels une demande d'activité partielle est enregistrée et part de la Construction sur le total départemental au 20 avril 2020

Source : DIRECCTE des Pays de la Loire



Mobilisation des dispositifs de soutiens publics

1 885
prêts accordés à
des entreprises
du BTP
(Pays de la Loire)

Prêts garantis par l'Etat (BPI, Banques)

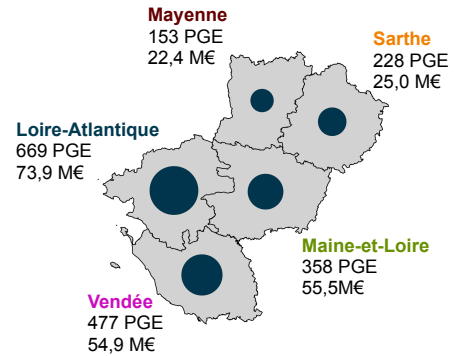
- Depuis le 25 mars, l'État a mobilisé les réseaux professionnels des banques, en collaboration avec Bpifrance, pour proposer un dispositif d'un montant de 300 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat. Ces prêts visent à soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels subissant le choc lié à l'urgence sanitaire.
- Au 30 avril, le ministre de l'économie a annoncé que 54,8 milliards d'euros de demandes de prêts avaient été accordés à 343 879 entreprises au niveau national. La Construction représente 10,8 % des montants accordés.
- En Pays de la Loire, 14 665 entreprises ont bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat. La part des TPE est de 90 % et celle des PME est de 5 %. Le montant global accordé est de 2,03 milliards d'euros. Les **entreprises ligériennes de la Construction ont bénéficié de 1 885 PGE pour un montant de 232 millions d'euros**, soit 12 % des 2,03 milliards d'euros accordés.



bpifrance

Nombre de PGE accordés au secteur de la Construction et montants associés au 30 avril 2020

Source : Ministère des Finances



Aide défiscalisée du Fonds de Solidarité

6 671
entreprises
bénéficiaires
(Pays de la Loire)

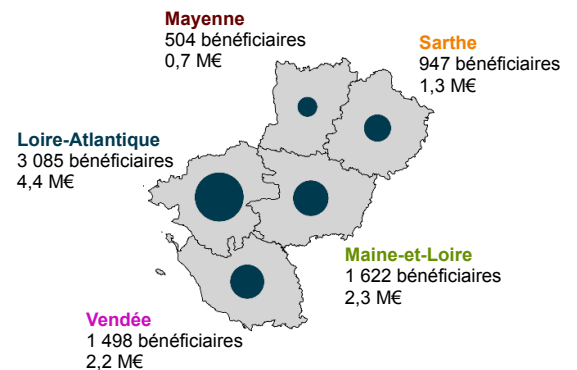
- L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité visant à permettre le versement d'une aide défiscalisée pouvant s'élever jusqu'à 1 500 euros pour les plus petites entreprises. Ce soutien constitue une aide en vue de prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales.
- Au niveau national, 1 423 500 entreprises ont bénéficié d'une aide défiscalisée du Fonds de Solidarité pour un montant de 1 915 millions d'euros. Les entreprises de la Construction représentent 10,8 % des aides et 11,6 % des montants accordés. Dans les Pays de la Loire, **6 671 entreprises de la Construction** ont bénéficié de ce dispositif sur un total de 66 695 entreprises tous secteurs d'activité confondus (10,0 %) et **9,6 millions d'euros** ont été accordés au secteur de la Construction, soit 10,8 % des montants accordés au niveau régional.



RÉGIONS
DE FRANCE

Nombre d'aides accordées au secteur de la Construction et montants associés le 6 mai 2020

Source : Ministère des Finances



61
millions
d'euros

Les demandes de report de cotisations sociales

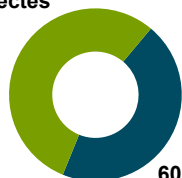
- Entre le 15 mars et le 30 avril, 60,6 millions d'euros de cotisations ont été reportés en région Pays de la Loire par des établissements du secteur de la Construction. Cela représente 45 % du total des cotisations dues.
- Au cours du mois d'avril 2020, 41 % des établissements du secteur privé dans la Construction ont sollicité une demande de report de cotisations.



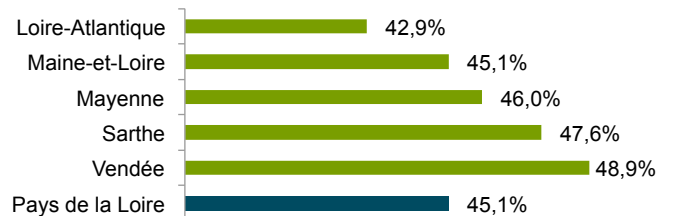
Report des cotisations dans le secteur de la Construction dans les Pays de la Loire entre le 15 mars et le 30 avril

Source : Acof-Urssaf

73,9 M€ collectés
55 %



60,6 M€ reportés
45 %



Mobilisation des dispositifs de soutiens publics (suite)

56
millions
d'euros

Le Plan d'Urgence de la Région des Pays de la Loire



- Le 18 mars, l'Assemblée régionale a voté un plan d'un montant de **56 millions d'euros** pour soutenir les entreprises et associations. Ces 56 millions d'euros peuvent permettre, grâce à l'effet de levier et aux dispositifs de garantie, d'accorder 325 M€ de prêts aux entreprises ligériennes.
- En plus, le Conseil régional lance une levée de fonds publics et privés pour venir en aide aux artisans, commerçants, associations et petites entreprises de la région. Ce fonds a pour vocation de prendre le relais du fonds de solidarité nationale, créé par l'État.

21
millions
d'euros

Le Plan de relance du Conseil départemental de Loire-Atlantique



- En plus des budgets déjà votés et des mesures d'urgence pour soutenir les entreprises, le département a lancé un **plan de relance de 21 millions d'euros d'investissements** sur deux ans pour soutenir l'activité des entreprises de BTP, anticipant une très redoutée deuxième vague de crise économique.
- Sur 2 ans, ce plan de relance se décline autour de trois axes. Pour le Bâtiment, 6,5 millions d'euros seront consacrés à la transition énergétique dans le logement social et un effort supplémentaire de construction de logements. Pour les Travaux publics, 7,3 millions d'euros supplémentaires seront dédiés à l'entretien des routes départementales (11,95 millions d'euros au budget primitif 2020), notamment sur les aménagements à vocation environnementale, et 7 millions d'euros dédiés à un fonds exceptionnel pour l'entretien des voiries communales.

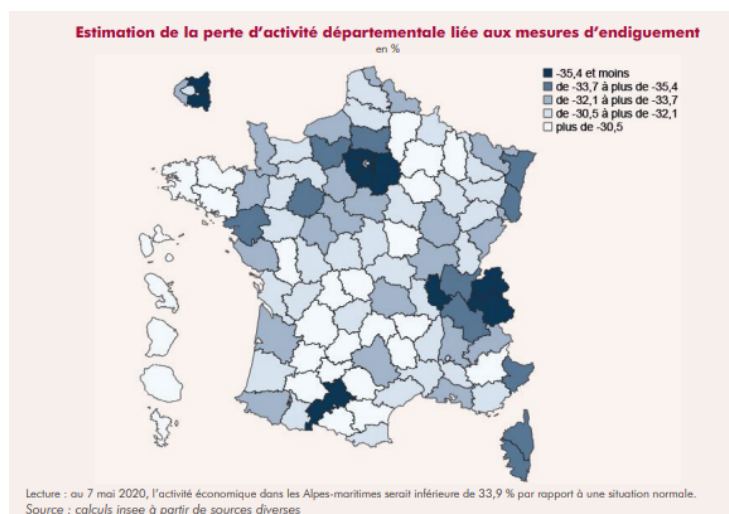
Tendances économiques

33 %
perte d'activité
dans les
Pays de la Loire

Impact macro-économique de la crise



- Dans sa note du 7 mai, l'INSEE a proposé une nouvelle estimation de la perte d'activité la chiffrant à 33 % par rapport à une période normale ; l'INSEE chiffre à **3 points de PIB annuel l'impact d'un mois de confinement**. Au bout de deux mois de confinement, la perte d'activité serait de l'ordre de 6 points de PIB ; l'impact global de la crise sera assurément supérieur au regard des conditions dégradées de la reprise qui s'annonce très progressive.
- L'INSEE chiffre la perte d'activité liée au confinement à 75 % pour le secteur de la Construction soit une contribution de 4 points au recul de 33 % pour l'ensemble de l'économie.
- Dans cette même note, l'INSEE propose une **première analyse territoriale de la perte d'activité**. La structure sectorielle des activités, différente selon les territoires a vocation soit à amplifier, soit au contraire à limiter sensiblement le choc de la perte d'activité. L'INSEE note ainsi que les industries agro-alimentaires répondant à des besoins essentiels soutiennent l'activité des régions où elles sont largement présentes, ce qui est le cas de la région des Pays de la Loire.
- L'INSEE chiffre ainsi **la perte d'activité pour la région des Pays de la Loire à 33 %**, avec les résultats départementaux suivants : 32 % de pertes dans le Maine-et-Loire et la Mayenne ; 33 % en Vendée ; 34 % en Loire-Atlantique et en Sarthe, départements les plus en recul.



Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

- Enquêtes flash FFB, FNTP, UNICEM, DARES
- Échanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (FRB, CAPEB, SCOP BTP, FRTP, UNICEM), les représentants de l'État (DREAL, DIRECCTE), Banques, Conseil régional des Pays de la Loire, INSEE, OLOMA